



RÉGION ACADÉMIQUE



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR Management commercial opérationnel

CADRAGE POUR L'ANGLAIS – RÉFÉRENTIEL COMMENTÉ

**Tous les commentaires et éléments de cadrage supplémentaires
figurent en ROUGE dans cette copie du référentiel**

DÉFINITION DES ÉPREUVES

E2 – COMMUNICATION EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE	
COEF. 3	U2

L'unité U2 valide le niveau fixé dans les programmes pour le cycle terminal (arrêté du 21 juillet 2010, Journal officiel du 28 août 2010 et Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010) en référence au Cadre européen de référence pour les langues, le niveau B2 étant celui à atteindre pour la première langue vivante étudiée.

Les langues autorisées sont les suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais et russe (selon les arrêtés du 21 octobre 2009 et du 6 février 2012).

1 – Finalités et objectifs

L'épreuve a pour but d'évaluer au niveau B2 les compétences langagières suivantes :

- Compréhension de documents écrits ;
- Production écrite ;
- Compréhension de l'oral ; Production et interaction orales.

2 – Modalités d'évaluation de l'épreuve

L'épreuve E2 comprend deux sous-épreuves : une sous-épreuve écrite (E21) et une sous-épreuve orale (E22).

La sous-épreuve E21 (Compréhension de l'écrit et expression écrite) se déroule sous forme ponctuelle (sauf pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue dans des établissements publics habilités au contrôle en cours de formation).

Comme les années passées, avec le BTS MUC, les épreuves écrites du BTS MCO s'appuieront sur des sujets communs aux BTS Banque, Communication, Management commercial opérationnel, Notariat, selon la logique de « groupement de spécialités ». Ces BTS font partie du « groupement 1 ».

La sous-épreuve E22 (Compréhension de l'oral, production orale en continu et en interaction) se déroule en CCF (sauf pour les candidats relevant de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, les candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle).

Tous les étudiants de nos lycées publics et privés sous contrat passent cette épreuve en CCF

Le poids respectif de chaque sous-épreuve dans l'évaluation est équivalent.


E21 – COMPRÉHENSION DE L'ÉCRIT ET EXPRESSION ÉCRITE
COEF. 1,5
U21

Cette sous-épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à comprendre une langue vivante étrangère écrite et à s'exprimer à l'écrit dans cette langue. Il s'agit de vérifier :

- la capacité du candidat à exploiter des textes abordant des problématiques commerciales, sans spécialisation ni difficultés techniques excessives et relevant de l'aire culturelle de la langue étudiée, pour se les approprier et en restituer les contenus ;

Les textes ou le texte aborde(nt) nécessairement des problématiques assez larges pour convenir aux 4 BTS du groupement 1, comme les années passées.

- la capacité du candidat à s'exprimer à l'écrit de manière pertinente et intelligible, à un niveau acceptable de correction



MARS 2021 : Modification de la circulaire nationale : pour la session 2021 uniquement, le dictionnaire bilingue est autorisé et pour la dernière fois. Voir l'annexe à la fin de ce document.

A partir de la session 2022 : Dictionnaire unilingue autorisé.

Au sein du groupement 1, le dictionnaire unilingue était déjà en vigueur pour le BTS COM. Pourquoi la réglementation évolue-t-elle, à mesure que les BTS sont rénovés, en faveur du dictionnaire unilingue ?

Plusieurs raisons :

- Il convient de se convaincre et surtout de convaincre les étudiants, que l'abandon du dictionnaire bilingue au profit du dictionnaire unilingue ne vise pas à les mettre en difficulté. C'est tout le contraire. Si notre réunion de cadrage avait pu avoir lieu (fin janvier), nous aurions échangé à ce sujet avant d'en arriver aux conclusions suivantes :
- **Il s'agit, à l'examen, d'éviter certaines dérives :**
 - Usage abusif du dictionnaire bilingue pendant l'épreuve pour chercher « tous les mots » que ce soit en compréhension ou en expression, et propension à vouloir « tout traduire ».
 - D'où la perte de temps souvent constatée, au détriment d'une mise en œuvre de stratégies de compréhension et d'expression qui permettent un repérage plus fin et plus efficace de l'information, son classement et sa hiérarchisation en fonction des intentions de l'auteur ou du locuteur par exemple. En expression, la dérive est encore plus nette : à vouloir « traduire » systématiquement en anglais une production « pensée » en français, le candidat peut commettre des faux-sens, des barbarismes liés à une recherche erronée (par exemple, choix erroné de la bonne acception d'un mot ou du registre d'une locution etc...), et recourir à l'excès au calque syntaxique.

- **Le dictionnaire unilingue permet au professeur, tout au long de la formation, de développer chez les étudiants une idée plus juste de ce que sous-tendent les notions de compréhension et d'expression en termes de stratégies.** A ce titre, je vous recommande la lecture de l'excellente ressource Eduscol destinée à la spécialité LLCER : « **Pour un usage raisonné du dictionnaire** », téléchargeable à partir de M@gistere LINK>production du réseau> LLCER littérature, ou ici :

<https://eduscol.education.fr/1684/programmes-et-ressources-en-langues-litteratures-et-cultures-etrangeres-et-regionales-voie-gt>

La ressource insiste sur le statut du dictionnaire unilingue comme **outil au service de l'acquisition de stratégies de CE/CO et EE/EO** pendant la formation de l'élève: appréhension du sens d'un mot en contexte (définitions, exemples d'emplois) et de ses acceptions dans un contexte anglo-saxon. Démarche qui renforce la prise de conscience des stratégies de compréhension : s'appuyer sur le connu, déduire le sens en contexte, inférence contextuelle ou culturelle etc.../en expression: enrichissement du répertoire par la synonymie, dérivation, champs lexicaux. Noter la récurrence de "ne pas perdre de temps" à chercher dans le dictionnaire.

- En conclusion, on recommande au professeur de faire découvrir le sens par tout autre moyen que la traduction immédiate dans la langue maternelle pendant la formation.
- Les épreuves écrites doivent être considérées comme des activités de médiation.

A – Forme ponctuelle, durée 2 heures

Support(s) pour l'écrit :

Un ou plusieurs documents en langue vivante étrangère dont le contenu est en relation avec la profession et avec l'aire culturelle et linguistique de référence. L'ensemble n'excèdera pas 50 lignes.

Deux exercices de même pondération sont proposés :

1 – Compréhension de l'écrit

Rédaction en français d'un compte rendu faisant apparaître les idées essentielles du ou des documents supports.

2 – Expression écrite

Rédaction en langue vivante étrangère d'un écrit (courrier, courriel, bref rapport, etc.) en relation avec l'exercice de la profession à partir d'éléments de contexte ou de consignes en langue vivante étrangère ou en français.

Comme les années passées, un sujet national commun au groupement 1, sera proposé aux candidats. Les correcteurs (désignés par la DEC) corrigeront les copies à l'aide d'un corrigé type et de grilles critériées pour noter chacune des 2 parties.

B – Contrôle en cours de formation pour les candidats issus de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités

Ne concerne pas les étudiants de nos lycées publics et privés sous contrat

Il est constitué de deux situations d'évaluation de même poids se déroulant au cours de la deuxième année et correspondant aux deux activités langagières évaluées en épreuve ponctuelle : compréhension de l'écrit (1 heure, coefficient 1), expression écrite (1 heure, coefficient 1).

Les modalités de la sous-épreuve sont identiques à celles de la sous-épreuve ponctuelle.

E22 – COMPRÉHENSION DE L'ORAL, PRODUCTION ORALE EN CONTINU ET EN INTERACTION	
COEF. 1,5	U22

Cette sous-épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à exploiter des documents écrits et oraux en langue étrangère, abordant des problématiques commerciales, sans spécialisation ni difficultés techniques excessives et relevant de l'aire culturelle de la langue étudiée, pour se les approprier et en manier de façon argumentée les contenus.

Les supports d'évaluation remis au candidat en début de préparation sont constitués par un ou plusieurs documents (texte et/ou document audio ou vidéo) formant un ensemble assez bref. L'un de ces documents ou, le cas échéant, le document unique, est obligatoirement un enregistrement audio ou vidéo d'une durée maximale de 3 minutes.

Bien noter : « sans spécialisation ni difficultés techniques excessives », « [le ou les supports forment] un ensemble assez bref ». « **d'une durée maximale de 3 minutes** » (le candidat gère librement l'écoute ou le visionnage, avec le matériel adéquat et un casque, selon vos préconisations méthodologiques : *combien de visionnages/écoutes envisageables ? une écoute fragmentée est-elle efficace dès la découverte du document ? ou faut-il préférer une première écoute globale ? Comment prendre des notes efficacement, surtout avec une vidéo ? etc..*).

Le document sonore est obligatoire (audio ou vidéo) ; l'épreuve est bien intitulée « compréhension de l'oral ». Il est possible d'y associer un document textuel. Le choix des supports relève de la responsabilité du professeur et de son expertise, notamment lorsqu'il s'agit de retenir des documents audio et/ou vidéo. Les particularités de ces deux types de supports sont très bien rappelées dans la ressource Eduscol « **analyser des images fixes ou mobiles** » que je vous recommande de consulter. téléchargeable à partir de M@gistere LINK>production du réseau> LLCER littérature, ou ici :

<https://eduscol.education.fr/1684/programmes-et-ressources-en-langues-litteratures-et-cultures-etrangeres-et-regionales-voie-gt>

Il pourra s'agir, par exemple, de monologues, dialogues, discours, discussions, commentaires de journaux télévisés, émissions de radio ou encore des vidéos disponibles sur un site *web* d'hébergement. Il ne s'agira cependant en aucune façon d'écrit oralisé ni d'enregistrements issus de manuels. On évitera de même les articles de presse ou tout autre document conçus pour être lus. En effet, ces derniers parce qu'ils sont rédigés dans une langue écrite compliquent considérablement la tâche de l'auditeur. De plus, la compréhension d'un article enregistré ne correspond à aucune situation dans la vie professionnelle. Tout au long de la sous-épreuve, il est attendu que le candidat s'exprime dans une langue grammaticalement acceptable, adopte une prononciation claire et une intonation pertinente et mobilise une gamme de langue étendue.

Que ce soit en CCF ou sous forme ponctuelle, l'interrogation est conduite par un enseignant ou un formateur de langue vivante, intervenant dans une section MCO.

– Contrôle en cours de formation :

Il est habituel d'organiser le CCF au cours du 2^{ème} semestre de la 2^{ème} année.

Précisions sur le CCF (valable pour tous les BTS) :

2 principes de base :

- Le CCF est organisé par le professeur qui a les étudiants en charge.
- Le CCF repose sur la notion de différenciation pédagogique : en CCF, on prend en compte les rythmes d'apprentissage et d'acquisition des compétences pour aboutir à l'idée de « **l'élève prêt** ».

Dans les faits, en BTS MCO, les étudiants passeront leur épreuve orale individuellement avec vous, et selon un planning que vous déterminerez (voir avec le DDFPT la manière dont les CCF sont planifiés dans votre établissement.

Durée : 20 minutes maximum

Préparation : 20 minutes

Dans un premier temps, le candidat rend compte en français de ce qu'il a compris du ou des document(s) (5 minutes environ). = 5 minutes maximum.

- Le référentiel ne mentionne pas l'intervention du jury à ce stade. L'examinateur n'est pas censé poser des questions, ni proposer des amorces de relance. **Il doit seulement écouter le candidat, le laisser parler, se reprendre, faire des pauses éventuelles pour s'auto-corriger.** L'examinateur adopte une posture très neutre (il évalue la compréhension à l'aide de la grille proposée).
- Si le candidat commence son compte rendu en anglais, l'examinateur doit l'interrompre et lui demander d'effectuer le compte rendu en français.

Remarques et questions complémentaires :

[Repères pour la formation : stratégies à développer en expression orale en continu pour rendre compte en français]:

⇒ faire une présentation organisée :

⇒ savoir s'exprimer à partir de notes succinctes

⇒ savoir hiérarchiser les informations de manière à établir un plan cohérent

⇒ savoir souligner les relations logiques dans le discours: changement d'orientation, compléments, illustrations

Pourquoi cette partie de l'épreuve se déroule-t-elle en français?

Comme pour la CO au baccalauréat, le compte rendu est en français pour que l'évaluation ne porte que sur la compréhension. La compréhension va de pair avec la capacité à **transposer** en français un contenu entendu en LVE. **Transposer en organisant, en structurant** pour faire ressortir les idées essentielles du ou des documents. Activité de médiation proche d'une situation professionnelle.

Devons-nous dorénavant utiliser le français en classe lorsque nous abordons des textes ou des documents sonores avec les étudiants ?

- 1) Il est important de toujours garder à l'esprit que le cours d'anglais doit garantir une **exposition maximale de l'apprenant à la langue cible**. Il faut donc limiter autant que possible le recours au français pendant le cours de langue étrangère. (Voir, plus haut, les remarques sur l'accès au sens : « on recommande au professeur de faire découvrir le sens par tout autre moyen que la traduction immédiate dans la langue maternelle pendant la formation »)
- 2) Il faut distinguer **l'évaluation de la compréhension écrite et orale (examen) et l'entraînement** à la compréhension écrite que l'on pratique en classe : entraîner les élèves à comprendre de l'écrit et à en rendre compte à l'oral **en anglais** présente beaucoup d'avantages pédagogiques et didactiques. Il ne faudra surtout pas demander systématiquement un CR ou des réponses en français à partir d'un texte étudié en classe.
- 3) On peut, ponctuellement, envisager de demander un CR en français en classe, **à condition de le scénariser (activité de médiation/ situation professionnelle)**

Dans un second temps, le candidat présente en langue étrangère une analyse du ou des document(s).

Cette étape, dont la durée n'est pas précisée, dépendra du degré d'autonomie langagière du candidat. Il est recommandé de « laisser » le candidat s'exprimer en continu aussi longtemps que possible, avant d'entamer l'étape suivante (« entretien ») qui doit s'appuyer sur l'analyse développée par le candidat.

[Repères pour **la formation** : stratégies à développer pour **l'expression orale en continu** en langue étrangère ; liste non exhaustive]:

- ⇒ faire une présentation organisée : mettre en évidence les avantages et les inconvénients d'une option
- ⇒ savoir s'exprimer à partir de notes succinctes
- ⇒ savoir hiérarchiser les informations de manière à établir un plan cohérent
- ⇒ savoir maîtriser les traits phonologiques pertinents: courbes intonatives, phonèmes, accentuation afin de produire un oral intelligible.
- ⇒ savoir souligner les relations logiques dans le discours: changement d'orientation, compléments, illustrations
- ⇒ savoir corriger lapsus et erreurs après en avoir pris conscience ou s'ils ont débouché sur un malentendu
- ⇒ savoir s'exprimer de façon intelligible en respectant prononciation, accents de mots, de phrase, rythme, intonation
- ⇒ connaître les formes linguistiques utiles pour argumenter : expression de l'opinion, de l'accord/désaccord, du contraste, de la cause, de la conséquence etc.)]

La commission conduit alors un entretien en langue étrangère avec le candidat à partir de l'analyse qu'il a développée. Au fil des échanges, le candidat est invité à réagir, décrire, reformuler, développer une argumentation, justifier son propos ou encore apporter des explications.

Menée avec la plus grande bienveillance, cette étape, où s'instaure le dialogue, doit permettre à l'examineur de valoriser le potentiel du candidat (à travers des questions ciblées et ouvertes) pour que sa prestation puisse être évaluée le plus justement possible sur l'échelle de la grille d'évaluation. Il est tout à fait possible d'aider le candidat, au cours de l'entretien, à rectifier un faux sens, voire un contresens portant sur le support de compréhension : ce qui importe à ce stade, est l'évaluation de la compétence discursive et linguistique du candidat.

Remarques et questions complémentaires :

Quelle articulation entre le compte rendu réalisé en français et l'analyse proposée ensuite en langue étrangère ? L'un et l'autre ne sont-ils pas redondants ?

*Il peut y avoir certaines redondances entre les deux exercices, dans la mesure où le compte rendu « de ce que le candidat a compris » va prendre appui sur des repérages factuels (thème(s), lieux, personnes, événements etc...), l'identification des réseaux de sens du document, mais également sur le repérage des éléments implicites, notamment les intentions, les points de vue exprimés ou sous-entendus. **Le candidat ne prend pas position, il rend compte.***

*En revanche, l'analyse implique **une prise de position du candidat** sur les éléments repérés. Il peut dès lors « commenter », argumenter, développer, réagir à tel ou tel point de vue repéré pour exprimer le sien en le justifiant (accord/ désaccord) et en le nuancant. En cela, l'analyse est plus ouverte sur l'implicite porté par le document, ce qui offre par ailleurs au candidat la possibilité d'apporter des explications personnelles sur le thème ou certains détails mentionnés dans le document, sans pour autant verser dans la digression. C'est également pour le candidat l'occasion de valoriser sa culture professionnelle et /ou générale.*

– **Forme ponctuelle** (pour les candidats relevant de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, les candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle). Une session ponctuelle est organisée par la DEC. Les examinateurs, désignés par la DEC, sont des professeurs qui enseignent en MCO.

Durée : 20 minutes

Préparation : 20 minutes

Modalités de la sous-épreuve :

La nature des supports d'évaluation ainsi que le déroulement de la sous-épreuve sont identiques à ceux de la sous-épreuve en CCF.

ANNEXE : CIRCULAIRE DE MARS 2021



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des examens et concours

Aix en Provence, le 3 mars 2021

Bureau des examens et de l'enseignement
supérieur et de la VAE

Affaire suivie par :
Virginie Michel
Tél : 04 42 91 72 01

Mél : virginie.michel@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-
Côte d'Azur
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

A

Mesdames et messieurs les rectrices (eurs)
d'académies
Mesdames et Messieurs les cheffes, chefs de division
des examens et concours
Monsieur le directeur du SIEC
Monsieur le directeur du CNED

Objet : Circulaire nationale d'organisation du BTS Management Commercial Opérationnel (MCO) – session 2021

Référence : décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation portant règlement général du BTS
Arrêté du 15 octobre 2018 portant création du BTS MCO

Pièces jointes : Annexes 1 à 33 et 1 à 38 + grilles d'aides à l'évaluation pour les épreuves orales de langue vivante étrangère

CIRCULAIRE NATIONALE DU BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL (ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE CIRCULAIRE)

L'académie d'Aix-Marseille a été chargée par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) de définir les modalités générales d'organisation du BTS Management Commercial Opérationnel (MCO) pour la session 2021.

Les informations contenues dans cette circulaire et les 71 annexes doivent être communiquées aux établissements de formation.

Nous attirons particulièrement votre attention sur les modifications apportées aux modalités d'évaluation de l'épreuve E2 "Communication en langue vivante étrangère" (surlignées en jaune dans la circulaire).

II – DEROULEMENT DES EPREUVES

1. Épreuve 1 : Culture générale et expression - Coefficient : 3

Les objectifs et modalités d'évaluation sont communs à l'ensemble des BTS ayant cet intitulé d'épreuve. Les corrections peuvent ainsi être organisées en regroupant les BTS ayant le même sujet.

2. Épreuve 2 : Langue vivante 1 - Coefficient : 3

La liste des langues autorisées est la suivante : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Hébreu, Italien, Portugais, Japonais et Russe.

Cette année encore, et pour la dernière année, le groupe 1 est maintenu (cf. *Bulletin officiel n°46 du 3 décembre 2020*). Ainsi, pour la SESSION 2021, le format du sujet et les modalités d'évaluation de la SOUS-EPREUVE ECRITE E21 (COMPREHENSION DE L'ECRIT ET EXPRESSION ECRITE) resteront identiques à ceux des années précédentes. L'usage du dictionnaire bilingue reste autorisé (cf. référentiel de l'ancien BTS MUC).

La SOUS-EPREUVE ORALE E22 (Compréhension de l'oral, Production orale en continu et en interaction), quant à elle, se déroulera selon le format et les modalités précisés dans le nouveau référentiel du BTS MCO (cf. *arrêté du 15 octobre 2018 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Management commercial opérationnel »*).

2.1 Épreuve écrite : 2 h - Coefficient : 1,5

ATTENTION : pour la session 2021 le format du sujet et les modalités d'évaluation de la SOUS-EPREUVE ECRITE E21 (COMPREHENSION DE L'ECRIT ET EXPRESSION ECRITE) s'appuieront sur le référentiel du BTS MUC (cf. *Arrêté du 30 juillet 2003 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur Management des unités commerciales modifié par l'arrêté du 3 janvier 2006, par l'arrêté du 28 février 2007 et par l'arrêté du 5 avril 2013*).

Objectifs

L'épreuve a pour but d'évaluer :

1 – *La compréhension de la langue vivante étrangère écrite.*

Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à exploiter des textes et/ou des documents de nature diverse en langue étrangère choisie, à caractère professionnel, en évitant toute spécialisation ou difficultés techniques excessives.

2 – *L'expression écrite dans la langue vivante étrangère choisie*

Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à s'exprimer par écrit dans la langue vivante étrangère choisie, de manière intelligible, à un niveau acceptable de correction.

Modalités d'évaluation

L'usage d'un **dictionnaire bilingue** est autorisé dans le cadre des évaluations écrites.

A – Forme ponctuelle

Écrit d'une durée de 2 heures – Coefficient : 1,5

1 – L'épreuve comporte un ou deux exercices choisis parmi ceux énumérés ci-après : traduction, interprétation, résumé, compte rendu, présentation en français, de tout ou partie de l'information contenue dans les textes et/ou documents en langue étrangère.

2 – L'épreuve comprend un ou deux exercices choisis parmi ceux énumérés ci-après : réponses simples et brèves, dans la langue étrangère, à des questions ayant trait au domaine professionnel ; résumés ; comptes rendus ; présentations simples et brèves, dans la langue étrangère, de l'information contenue dans un texte ou document à caractère professionnel, rédigé dans la langue étrangère ou en français.

B – Contrôle en cours de formation pour les candidats issus de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités

Il est constitué de deux situations d'évaluation de même poids se déroulant au cours de la deuxième année et correspondant aux deux activités langagières évaluées en épreuve ponctuelle : compréhension de l'écrit (1 heure, coefficient 1), expression écrite (1 heure, coefficient 1).

Les modalités de la sous-épreuve sont identiques à celles de la sous-épreuve ponctuelle.

2.2 Épreuve orale : 20 minutes - Coefficient : 1,5

ATTENTION : la SOUS-ÉPREUVE ORALE E22 (Compréhension de l'oral, Production orale en continu et en interaction) se déroulera selon le format et les modalités précisés dans le nouveau référentiel du BTS MCO (cf. arrêté du 15 octobre 2018 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Management commercial opérationnel »).

Cette sous-épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à exploiter des documents écrits et oraux en langue étrangère, abordant des problématiques commerciales, sans spécialisation ni difficultés techniques excessives et relevant de l'aire culturelle de la langue étudiée, pour se les approprier et en manier de façon argumentée les contenus.

Les supports d'évaluation remis au candidat en début de préparation sont constitués par un ou plusieurs documents (texte et/ou document audio ou vidéo) formant un ensemble assez bref. L'un de ces documents ou, le cas échéant, le document unique, est obligatoirement un enregistrement audio ou vidéo d'une durée maximale de 3 minutes. Il pourra s'agir, par exemple, de monologues, dialogues, discours, discussions, commentaires de journaux télévisés, émissions de radio ou encore des vidéos disponibles sur un site web d'hébergement. Il ne s'agira cependant en aucune façon d'écrit oralisé ni d'enregistrements issus de manuels. On évitera de même les articles de presse ou tout autre document conçus pour être lus. En effet, ces derniers parce qu'ils sont rédigés dans une langue écrite compliquent considérablement la tâche de l'auditeur. De plus, la compréhension d'un article enregistré ne correspond à aucune situation dans la vie professionnelle.

Tout au long de la sous-épreuve, il est attendu que le candidat s'exprime dans une langue grammaticalement acceptable, adopte une prononciation claire et une intonation pertinente et mobilise une gamme de langue étendue.

Que ce soit en CCF ou sous forme ponctuelle, l'interrogation est conduite par un enseignant ou un formateur de langue vivante, intervenant dans une section MCO.

A – Contrôle en cours de formation

Durée : 20 minutes maximum

Préparation : 20 minutes

Dans un premier temps, le candidat rend compte en français de ce qu'il a compris du ou des document(s) (5 minutes environ).

Dans un second temps, le candidat présente en langue étrangère une analyse du ou des document(s). La commission conduit alors un entretien en langue étrangère avec le candidat à partir de l'analyse qu'il a développée. Au fil des échanges, le candidat est invité à réagir, décrire, reformuler, développer une argumentation, justifier son propos ou encore apporter des explications.

B – Forme ponctuelle (pour les candidats relevant de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, les candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle).

Durée : 20 minutes

Préparation : 20 minutes

Modalités de la sous-épreuve : la nature des supports d'évaluation ainsi que le déroulement de la sous-épreuve sont identiques à ceux de la sous-épreuve en CCF.